



---

**MAISONS PAYSANNES DE FRANCE**  
**Association loi 1901**

**8 PASSAGE DES DEUX SOEURS**  
**75009 PARIS**

**Siret : 311 059 257 000 56**  
**Répertoire national des Associations : W452011053**

---

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**



**MAISONS PAYSANNES DE FRANCE**  
**Association loi 1901**

**8 PASSAGE DES DEUX SOEURS**  
**75009 PARIS**

**Siret : 311 059 257 000 56**  
**Répertoire national des Associations : W452011053**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

# MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Association loi 1901

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

### **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maisons Paysannes de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

##### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

#### **V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 avril 2024

**Le commissaire aux comptes**

**AUDITOR CONSEIL**

**Simonetta CRINELLA**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires	69 698	59 800	9 898	16 404	
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 452	1 452			
Autres immobilisations corporelles	36 145	35 253	891		
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés				3 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 875		8 875	8 875	
	<b>TOTAL I</b>	<b>116 170</b>	<b>96 506</b>	<b>19 664</b>	<b>28 279</b>
Comptes de liaison					<b>II</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et encours	70 070	15 953	54 117	53 413	
<b>Créances</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	47 138		47 138	47 165	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	95 163		95 163	62 410	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	540 248		540 248	496 426	
Charges constatées d'avance	10 064		10 064	38 076	
	<b>TOTAL III</b>	<b>762 683</b>	<b>15 953</b>	<b>746 730</b>	<b>697 490</b>
Frais d'émission des emprunts					<b>IV</b>
Primes de remboursement des obligations					<b>V</b>
Ecart de conversion actif					<b>VI</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>878 852</b>	<b>112 458</b>	<b>766 394</b>	<b>725 769</b>

# Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 964	3 964
Réserves pour projet de l'entité	510 500	482 798
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	41 380	41 068
	<b>Situation nette</b>	<b>527 830</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	<b>TOTAL I</b>	<b>555 843</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>	<b>527 830</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	<b>TOTAL III</b>	
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 607	5 172
	<b>TOTAL IV</b>	<b>5 607</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	35 517	36 360
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 270	37 669
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	17 610	10 903
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 537	8 055
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	105 009	99 780
	<b>TOTAL V</b>	<b>204 943</b>
Ecart de conversion passif	<b>VI</b>	<b>192 767</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>766 394</b>
		<b>725 769</b>

# Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	238 359	199 272
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	93 789	111 726
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	64 448	55 583
- dont parrainages	10 850	16 025
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	68 561	69 011
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	145 766	84 823
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 924	23 354
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	221	178
	<b>TOTAL I</b>	<b>623 068</b>
		<b>543 946</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	2 509	3 544
Variation de stocks	-5 171	-16 236
Autres achats et charges externes	466 016	438 163
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	14 423	14 951
Salaires et traitements	60 590	31 874
Charges sociales	17 219	9 086
Dotations aux amortissements et dépréciations	22 828	17 992
Dotations aux provisions	435	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	732	1 346
	<b>TOTAL II</b>	<b>579 581</b>
		<b>500 720</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>43 486</b>
		<b>43 226</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	1 423	578
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	656	120
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL III</b>	<b>2 079</b>
		<b>699</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1	39
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL IV</b>	<b>1</b>
		<b>39</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 078</b>
		<b>660</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>	<b>45 564</b>
		<b>43 885</b>



## Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	6 501	857
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>6 501</b>	<b>857</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	10 686	3 674
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>10 686</b>	<b>3 674</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 184	-2 817
Participations des salariés aux résultats	<b>VII</b>	
Impôts sur les bénéfices	<b>VIII</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>631 648</b>	<b>545 502</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>590 269</b>	<b>504 433</b>
EXCEDENT OU DEFICIT	41 380	41 068
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	789 950	824 580
<b>TOTAL</b>	<b>789 950</b>	<b>824 580</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	789 950	824 580
<b>TOTAL</b>	<b>789 950</b>	<b>824 580</b>

# ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 766 394 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 41 380 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## PRESENTATION GENERALE

L'objet social de l'association Maisons paysannes de France a pour but de :

- sauvegarder les maisons paysannes traditionnelles en favorisant leur entretien et leur restauration selon les conditions propres à chaque région,
- promouvoir une architecture contemporaine de qualité en harmonie avec les sites,
- protéger le cadre naturel et humain des maisons paysannes.

L'association a pour moyens d'actions :

- la publication,
  - édition de revues,
  - conseils et services,
  - conférences et expositions,
- afin de sensibiliser de façon générale l'opinion publique.

L'effectif moyen en 2023 est de 2 non cadres,

L'association MPF est domiciliée au passage des deux sœurs dans le 9ème arrondissement de Paris.

# Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 766 394 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 41 380 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Faits caractéristiques

Néant

## Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

## Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- |                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| • Immobilisations incorporelles      | 10 ans,    |
| • Matériel et outillage              | 3 ans,     |
| • Agencements et aménagements        | 3 à 8 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 ans,     |

## Stocks

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

A la clôture des comptes, la valeur d'entrée des stocks est comparée à la valeur d'inventaire correspondant à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur d'entrée des stocks, il convient de constater une dépréciation.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges au titre des délégations inactives a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 5 607 € euros afin de tenir compte des risques financiers ou autres à la date de clôture des comptes de l'exercice.

### **Cotisations**

Les cotisations annuelles sont comptabilisées à l'encaissement et proratisées sur l'exercice à compter de la date de paiement.

### **Contributions volontaires en nature**

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 31 598 heures qui se décompose comme suit :

- 5450 heures au siège
- 31 598 heures aux délégations simples
- 16 032 heures aux délégations déclarées.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 25 €/heure correspond à un montant de 789 950 euros.

### **Régime fiscal**

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

### **Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce**

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 4 200 € hors taxe.

## Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 698			
<b>TOTAL</b>	<b>69 698</b>			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	1 452			
- Générales, agencements et aménagements divers	29 870			
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	5 015		1 260	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>TOTAL</b>	<b>36 337</b>		<b>1 260</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés	3 000			
Prêts et autres immobilisations financières	8 875			
<b>TOTAL</b>	<b>11 875</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>117 910</b>		<b>1 260</b>	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			69 698	
<b>TOTAL</b>			<b>69 698</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			1 452	
- Gales, agencements et aménagements divers			29 870	
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier			6 275	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>TOTAL</b>			<b>37 597</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés		3 000		
Prêts et autres immobilisations financières			8 875	
<b>TOTAL</b>		<b>3 000</b>	<b>8 875</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 000</b>	<b>116 170</b>	

## Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 294	6 506		59 800
<b>TOTAL</b>	<b>53 294</b>	<b>6 506</b>		<b>59 800</b>
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 452			1 452
Installations générales, agencements et aménagements divers	29 870			29 870
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 015	369		5 384
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>36 337</b>	<b>369</b>		<b>36 705</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>89 631</b>	<b>6 875</b>		<b>96 506</b>

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations				Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acq. de titres de particip.							
<b>TOTAL GENERAL</b>							
<b>DOTATIONS NON VENTILEES</b>							
<b>REPRISES NON VENTILEES</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

# Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 875		8 875
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	47 138	47 138	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	976	976	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	508	508	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	28 411	28 411	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	33 859	33 859	
Débiteurs divers	31 409	31 409	
Charges constatées d'avance	10 064	10 064	
	<b>TOTAL</b>	<b>161 240</b>	<b>152 365</b>
			<b>8 875</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

# Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 270	32 270		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	3 033	3 033		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	9 609	9 609		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 759	4 759		
Autres impôts, taxes et assimilés	209	209		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées	35 517	35 517		
Autres dettes	14 537	14 537		
Produits constatés d'avance	105 009	105 009		
	<b>TOTAL</b>	<b>204 943</b>	<b>204 943</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire



# Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice	
<b>FONDS PROPRES</b>						
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise :</b>						
- Patrimoine intégré						
- Fonds statutaires						
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
- Apports sans droit de reprise						
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés						
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables						
<b>Ecarts de réévaluation</b>						
<b>Réserves :</b>						
- Réserves indisponibles						
- Réserves statutaires ou contractuelles	3 964				3 964	
- Réserves réglementées						
- Autres réserves	482 798		41 068	13 366	510 500	
<b>Report à nouveau</b>						
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	41 068	-41 068	41 380		41 380	
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>						
<b>Fonds Propres</b>						
- Apports						
- Legs et donations						
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
<b>Ecarts de réévaluation</b>						
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>						
<b>Provisions réglementées</b>						
<b>Droit des propriétaires</b>						
	<b>TOTAL</b>	<b>527 830</b>	<b>-41 068</b>	<b>82 448</b>	<b>13 366</b>	<b>555 843</b>

Commentaire



# Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 254	8 660
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 893	1 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 477	2 055
Instruments de trésorerie		
<b>TOTAL</b>	<b>30 624</b>	<b>12 264</b>

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 328	10 240
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	30 500	35 238
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>35 828</b>	<b>45 478</b>

Commentaire

# Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation	105 009	99 780
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		<b>105 009</b>	<b>99 780</b>

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	10 064	38 076
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>		<b>10 064</b>	<b>38 076</b>

Commentaire

# Ventilation des ressources d'exploitation

Ventilation des ressources d'exploitation	Montant
Ventes Librairies et revues	93 789
Prestations services (formations-stages-publicité)	17 627
Cotisations	238 359
Produits d'activités annexes (locations-voyages découverte-frais assemblée)	46 821
Dons	145 766
Subventions	68 561
Autres produits d'exploitation	221
<b>TOTAL</b>	<b>611 144</b>

Commentaire



**MAISONS PAYSANNES DE FRANCE**  
**Association loi 1901**

**8 PASSAGE DES DEUX SOEURS**  
**75009 PARIS**

**Siret : 311 059 257 000 56**  
**Répertoire national des Associations : W452011053**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**MAISONS PAYSANNES DE FRANCE**  
**Association loi 1901**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 18 avril 2024

**Le commissaire aux comptes**

**AUDITOR CONSEIL**



**Simonetta CRINELLA**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris